

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
GARD

Commune :
MONTAGNAC

Section : A
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 07/03/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

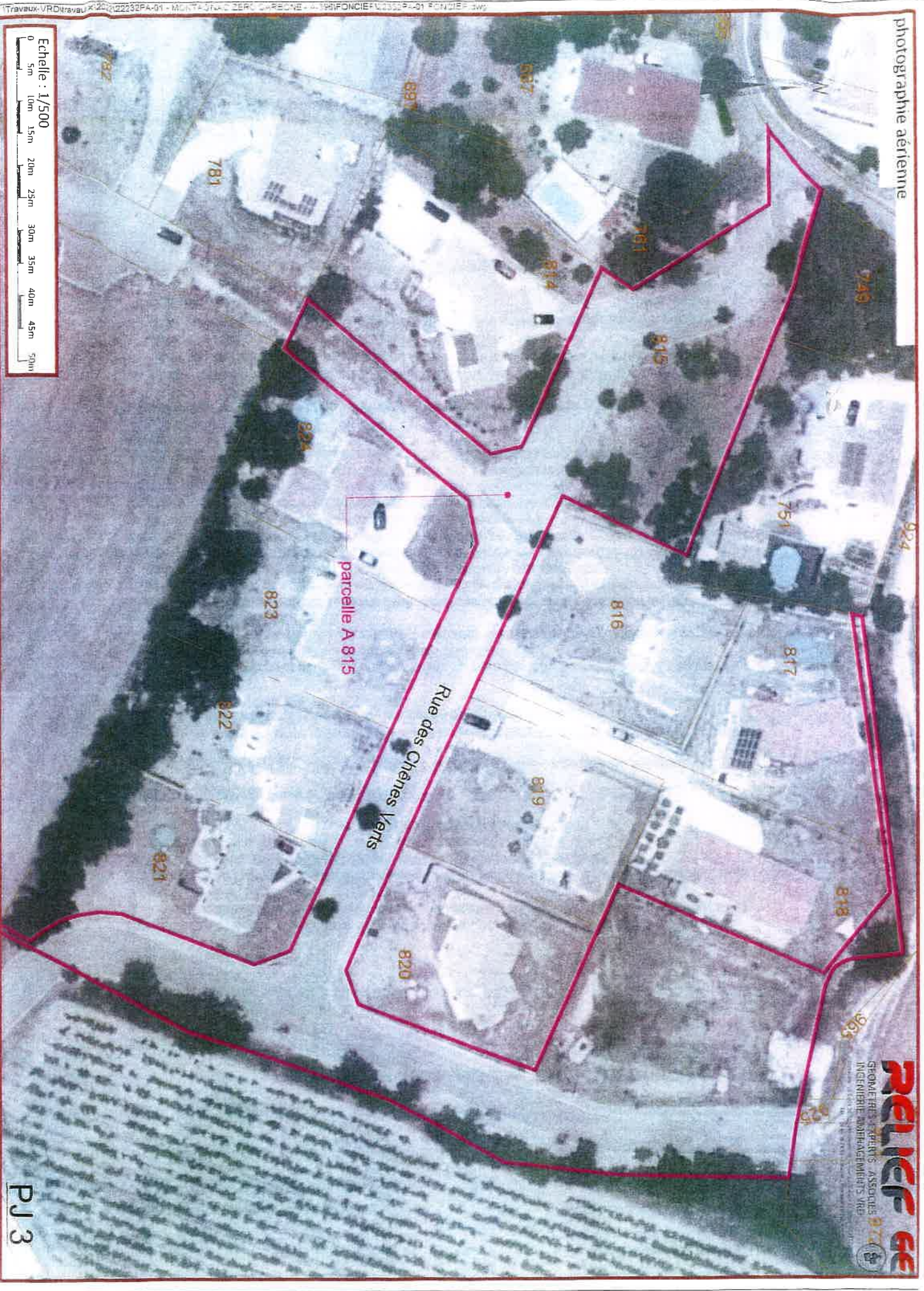
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
NIMES
67 Rue Salomon Reinach 30032
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.82 -fax 04.66.87.87.11
cdif.nimes@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



photographie aérienne



Echelle : 1/500

0 5m 10m 15m 20m 25m 30m 35m 40m 45m 50m

PJ 3



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
MONTAGNAC (354)Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 947
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : 1578
Cachet du service d'origine :COMPTE
31032
Téléphone : 04 71 00 00 82
Réception du Cadastre au Montagnac
De 8h15 à 12h et de 13h15 à 16hCERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le 09/2008 par M. SORIANO, géomètre à NîmesLes propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A. W. 2125 Le 16.10.08

Section : 0A02
Qualité du plan : 2
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 24-09-2008
Support numérique :Document d'arpentage dressé
par M. SORIANO (2) G.E.
à Nîmes
date : 03 / 10 / 2008
Signature :

(1) Rayer la mention inutile. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de mise à jour) dans la formule B les propriétaires soussignés ont effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre, architecte inscrit au cadastre, etc.)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité appropriée)

LOTISSEMENT

